

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale s'élèvent à 20,7 milliards d'euros en 2015 (tableau 1). Elles représentent 3,0 % du total des prestations sociales en 2015 et se composent :

- du revenu de solidarité active (RSA), qui représente 62,6 % des prestations du risque : 10,4 milliards au titre du RSA socle (versé par les départements), 2,1 milliards au titre du RSA activité et 0,4 milliard au titre de la prime de Noël (financés par l'État). Le **RSA socle** s'adresse aux personnes n'exerçant aucune activité ou travaillant un nombre d'heures très réduit, et n'ayant pas ou plus de droit au chômage. Le **RSA activité** (dont le montant est égal au montant forfaitaire du RSA socle, déduction faite d'une fraction des revenus d'activité du foyer bénéficiaire) concerne les personnes exerçant une activité, même partielle, mais percevant des revenus modestes. Il est possible de cumuler RSA socle et RSA activité si les revenus d'activité perçus sont très faibles et maintiennent les ressources en dessous d'un certain plafond ;
- de la **prime pour l'emploi** (PPE), qui représente 2,1 milliards d'euros. Versé par l'État, ce crédit d'impôt destiné aux contribuables en activité et percevant de faibles revenus a été instauré en 2001. La PPE et le RSA activité sont intégralement remplacés depuis le 1^{er} janvier 2016 par la prime d'activité ;
- des prestations versées par les **centres communaux et intercommunaux d'action sociale** (CCAS-CIAS) qui s'élèvent à près de 2,2 milliards d'euros ;
- des autres prestations versées par les administrations publiques, pour 0,5 milliard. Il s'agit notamment de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) ;
- des prestations versées par les ISBLSM (2,9 milliards), seul régime du secteur privé intervenant sur le risque pauvreté-exclusion sociale. Celles-ci recouvrent principalement les aides liées à l'hébergement des personnes en situation précaire.

La couverture du risque pauvreté-exclusion sociale est donc essentiellement assurée par les administrations publiques, dont l'État (24 %) et les administrations publiques locales (61 %, dont 51 % pour les départements et 10 % pour les communes).

Des dépenses de RSA moins dynamiques

En 2015, les prestations versées au titre du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent de 2,2 % (après +5,8 % en 2014) [graphique 1]. Cette inflexion est à

approcher du ralentissement de la dynamique des dépenses de RSA (+5,2 %, après +9,6 % en 2014). Les dépenses de RSA socle (80 % des dépenses totales du RSA) augmentent de 4,1 % en 2015 (après +9,0 % en 2014). Ce ralentissement découle d'une moindre dynamique de ses bénéficiaires (+1,4 %, après +3,8 % en 2014 et +6,1 % en 2013) (CAF, 2016) [tableau 2]. En effet, bien que le relèvement du montant forfaitaire du RSA socle en 2015 ait conduit à accroître le nombre de personnes éligibles à cette aide, ces effectifs sont aussi très liés à la conjoncture économique (la variation du nombre de chômeurs se répercutant, avec un certain délai, sur les effectifs du RSA). De ce fait, la plus faible croissance du nombre de demandeurs d'emploi depuis juin 2013 (fiche 1) explique la moindre hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle en 2015. L'évolution des dépenses résulte également des revalorisations de l'aide : la revalorisation annuelle a été plus faible en janvier 2015 (+0,9 %) qu'en 2014 (+1,3 %), et la revalorisation exceptionnelle de 2,0 % en septembre 2015 équivalente à celle de septembre 2014¹. En 2015, le barème du RSA activité (16 % des dépenses totales du RSA) est également concerné par ce relèvement. En outre, la dynamique du nombre de bénéficiaires du RSA activité seul reste très soutenue : +10,8 % en 2015, après +9,9 % en 2014 et +3,3 % en 2013. Pour ces deux raisons, la progression des dépenses de RSA activité est toujours très dynamique en 2015 (+11,4 %), bien que moins qu'en 2014 (+13,2 %). Dans les DROM, le nombre de bénéficiaires du RSA (socle et activité) continue d'augmenter (+3,1 % en 2015, après +5,2 % en 2014 et +8,0 % en 2013). Cela résulte d'une poursuite de la montée en charge du RSA à Mayotte et de la suppression du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) depuis le 31 mai 2013 dans les DROM, qui se reporte en partie sur le RSA activité.

Les autres dépenses diminuent globalement

La prime pour l'emploi (PPE), en baisse de 3,2 % par rapport à 2014, contribue négativement à l'évolution de la masse globale des prestations servies. Cette évolution s'explique par la baisse continue du nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la PPE (-3,1 % en 2015) en raison du gel de son barème depuis 2008 après l'instauration du RSA (Cabannes, Lelièvre, 2016). Prises globalement, les prestations autres que le RSA et la PPE s'élèvent à 5,6 milliards d'euros, en baisse de 2,2 %. En particulier, les prestations des CCAS-CIAS sont en baisse de 4,5 %.

1. Revalorisation de 10 % sur cinq ans du RSA socle (en plus de l'indexation annuelle du barème), intervenant chaque année le 1^{er} septembre.

Pour en savoir plus

> CAF, 2016, « Les foyers bénéficiaires du RSA, 2,53 millions fin décembre 2015 », *RSA conjoncture* n°13.

> Cabannes P.-Y., Lelièvre M. (dir), 2016, *Minima sociaux et prestations sociales – édition 2016*, DREES, coll. Panoramas de la DREES.

> d'Isanto A., Reduron V., 2016, « La croissance du nombre d'allocataires du RSA diminue mais reste élevée », *Études et Résultats*, DREES, n°956, mars.

> « Le risque exclusion sociale en Europe », fiche 35 de cet ouvrage.

Tableau 1 Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

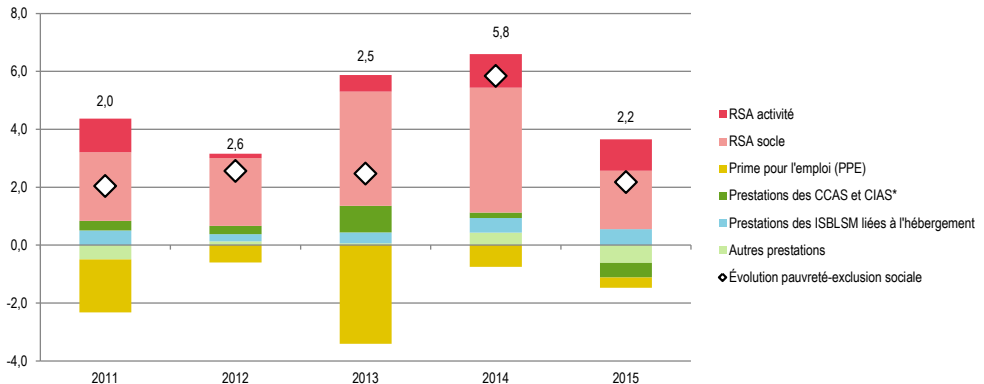
Montants en millions d'euros, évolutions en %

	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
Public						
Administrations de sécurité sociale	29	55	54	59	60	2,7
Administration publique centrale	5 510	5 431	4 866	5 022	5 046	0,5
RSA activité	1 550	1 578	1 685	1 908	2 126	11,4
Prime de Noël*	363	384	400	433	444	2,5
Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)	94	97	52	0	0	-
Prime pour l'emploi (PPE)	3 099	2 990	2 353	2 209	2 138	-3,2
Autres prestations (aide personnalisée de retour à l'emploi ...)	404	382	376	472	338	-28,3
Administration publique locale	10 219	10 672	11 592	12 443	12 734	2,3
RSA socle	7 989	8 416	9 154	9 979	10 389	4,1
Prestations des CCAS et CIAS	2 025	2 077	2 249	2 285	2 182	-4,5
Autres prestations	205	179	189	179	164	-8,5
Privé						
Institutions sans but lucratif au service des ménages	2 463	2 529	2 637	2 745	2 869	4,5
Prestations des ISBLSM liées à l'hébergement	1 613	1 658	1 728	1 824	1 936	6,1
Action sociale des ISBLSM	538	551	579	591	584	-1,2
Autres prestations	312	320	330	330	349	5,8
Total Pauvreté-exclusion sociale	18 221	18 687	19 149	20 268	20 710	2,2

* La prime accordée à Noël est versée par Pôle emploi et par les Caisses d'allocations familiales, mais financée par l'État.

Note > La totalité du montant des crédits d'impôts couvrant les risques sociaux sont désormais enregistrés en prestations dans les comptes de la protection sociale (annexe 1).**Source** > DREES-CPS.**Graphique 1** Évolution globale du risque pauvreté-exclusion sociale et contributions des différents postes

Évolutions en %



* Centres communaux d'action sociale – Centres intercommunaux d'action sociale.

Source > DREES-CPS.**Tableau 2** Nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de la prime pour l'emploi

En milliers, évolutions en %

	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
Nombre de bénéficiaires du RSA	2 068	2 175	2 295	2 428	2 534	4,4
RSA socle seul	1 359	1 449	1 538	1 597	1 619	1,4
RSA activité seul	479	488	504	554	614	10,8
RSA socle + activité	230	238	253	277	301	8,8
Nombre de foyers fiscaux bénéficiaires de la PPE	6 760	6 325	5 871	5 495	5 323	-3,1

Note > Le nombre de bénéficiaires du RSA est comptabilisé au 31 décembre de chaque année ; le nombre de foyers bénéficiaires de la PPE est comptabilisé pour chaque année fiscale.**Champ** > France entière, tous régimes.**Sources** > CNAF pour le RSA ; DGFIP pour la PPE.